

Informations de base	
<p><b>2022/2612(DEA)</b></p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Codes de la nomenclature combinée et du système harmonisé et les conditions d'importation de certains produits composés, certains biens et oiseaux de compagnie exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers et exigences applicables aux produits composés exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers</p> <p>Complétant <a href="#">2013/0140(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.80 Coopération et simplification administratives  3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire  3.10.08.01 Alimentation animale  3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie  3.10.10 Alimentation, législation alimentaire  4.60.04.04 Sûreté alimentaire</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2022/2612(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
	Complétant <a href="#">2013/0140(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	ENVI/9/08699